

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Barème E Eco Emballages - Reprise des matériaux - Choix des repreneurs par matériau - Autorisation -

Le barème D arrive à échéance et implique le renouvellement des contrats sous de nouvelles conditions par le biais d'un nouveau barème E pour les collectivités locales, objet d'une autre délibération.

C'est lors de ce renouvellement que les collectivités doivent faire le meilleur choix possible concernant la vente de leurs emballages ménagers recyclables en sortie de centre de tri.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, la Communauté Urbaine de Bordeaux a le choix du repreneur, pour chaque standard de matériau.

Il s'agit des caractéristiques générales de la composition (nombre de flux, humidité et impureté) et du conditionnement (vrac, balles ou paquets) des déchets d'emballages ménagers collectés et triés en vue du recyclage, pour ouvrir droit au soutien à la tonne recyclée, indépendamment du choix de reprise par la collectivité (cf. *annexe 1*).

Ils sont au nombre de 5 : Papier-Carton, Plastiques, Aluminium, Acier et Verre.

Toutefois, le verre n'est pas concerné du fait d'un repreneur unique. Il est repris par OI Manufacturing sur le territoire communautaire.

La reprise de ces matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre trois options de reprise proposées à la collectivité :

- La reprise Option filière (ex garantie de reprise du barème D) apportée par EcoEmballages et mise en œuvre par les Filières de Matériaux.

Ce sont des contrats signés avec des repreneurs choisis par Eco Emballages et qui garantissent le même prix de reprise sur tout le territoire français.

<i>Filières Matériaux</i>	
<i>Plastiques</i>	Valorplast
<i>Papier-cartons</i>	Revipac
<i>Aluminium</i>	France Aluminium Recyclage
<i>Acier</i>	Arcelor Mittal

Actuellement à la CUB, dans le cadre du barème D, la reprise des Plastiques est réalisée par Valorplast.

- La reprise Option Fédération (ex reprise de garantie du barème D) apportée par les Fédérations et mise en œuvre par leurs adhérents.

Ce sont des Contrats signés avec des repreneurs librement choisis par la collectivité en fonction du prix de reprise proposé.

Les fédérations sont des fédérations professionnelles regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation des cinq types de matériaux. Les Fédérations sont à ce jour Fnade et Fédérec.

Actuellement à la CUB, dans le cadre du barème D, les reprises des cartons, de l'acier et de l'aluminium sont réalisées par Sita Négoce

- La reprise Option individuelle (ex reprise collectivité du barème D) mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité.

La Collectivité choisit librement l'une de ces trois options pour chaque standard par Matériau.

Ainsi, dans le cadre du nouveau contrat d'Eco-Emballages, une consultation a été réalisée :

- auprès des sociétés faisant partie de l'option filière : Valorplast, France Aluminium Recyclage, Arcelor Mitall et Revipac.
- auprès des sociétés faisant partie de l'option fédération (courrier à l'attention de Fnade et de Fédérec).

La consultation a porté sur les matériaux suivants :

<i>Plastiques</i>	bouteilles et flacons plastiques 3 flux : PET clair, PET foncé et PEHD
<i>Papier-cartons</i>	Papier carton complexé issu de la collecte séparée (PCC) : catégorie 5.03 Ce sont les Emballages Liquides Alimentaires (ELA)
	Papier carton non complexé issu - de la collecte séparée : catégorie 5.02 - des déchetteries : catégorie 1.5
<i>Aluminium</i>	Aluminium issu de la collecte séparée
<i>Acier</i>	Acier issu de la collecte séparée

Concernant les papiers cartons, la solution d'un prix unique pour les catégories 5.02 (papiers cartons issus de la collecte séparée) et 1.05 (papiers cartons de déchetteries) a été retenue.

Au terme de cette consultation, une analyse a été faite des différentes propositions, prenant en compte :

- le prix de reprise proposé pour juillet 2011,
- le prix plancher,

- les exutoires,
- les formules de révision,
- les délais d'enlèvement après appel du centre de tri.

Il est proposé de retenir, matériau par matériau, l'offre la mieux disante à savoir :

MATERIAU	Repreneur	Prix Plancher	Prix de reprise à juillet 2011	Exutoires
VERRE	OI Manufacturing France	Pas de prix plancher	26 € / Tonne	Vayres (33)
ACIER	PAPREC France	75 € / Tonne	174,67 € / Tonne	Celsa-Boucau (64) Decons- Le Pian Médoc (33)
ALUMINIUM	SITA Sud-Ouest	290 € / Tonne	690,15 € / Tonne	Simet – Boulazac (24)
PAPIER CARTON Type PCC (ELA)	SITA Sud-Ouest	6 € / Tonne	6 € / Tonne	Stora-Enso / Barcelone (Espagne)
PAPIER CARTON Type PCNC	PAPREC France	75 € / Tonne	134 € / Tonne	Corenso – St. Seurin sur l'Isle (33) Alier et Newark - Espagne
PLASTIQUE	PAPREC France	-PET clair 200€/Tonne -PET foncé 170€/Tonne -PEHD 150€/Tonne	-PET clair 640€/Tonne -PET foncé 410€/Tonne -PEHD 330€/Tonne	Regene Atlantique, France Plastique Recyclage, APPE, MPB, Vielpa

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L5215-20 6° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballage dont les détenteurs finaux sont les ménages.

Vu le contrat conclu avec Eco-Emballages pour l'Action et la Performance (Barème E).

Vu les offres reçues et l'analyse qui en a été faite.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que le dernier Contrat de Durée (Barème D) avec Eco-Emballages arrive à échéance le 31 décembre 2011 et qu'à l'occasion du passage au Barème E (contrat pour l'Action et la Performance), à compter du 1^{er} janvier 2012, il convient d'opérer un choix des repreneurs, pour chaque standard de matériau (Acier, Aluminium, Papier-Carton, Plastiques et Verre)

DECIDE

ARTICLE 1:

La Communauté urbaine, dans le cadre du contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclue avec Eco-Emballages, opte pour le choix des repreneurs suivants :

- Acier : PAPREC France
- Aluminium : SITA Sud-Ouest
- Plastiques : PAPREC France
- Papier-cartons :
 - PCNC (Papier Carton Non Complexé) : PAPREC France
 - PCC (Papier Carton Complexé) : SITA Sud-Ouest
- Verre : OI Manufacturing France

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer les contrats correspondants avec les repreneurs ci-dessus désignés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2011</p>

M. DIDIER CAZABONNE